

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Amines

Code Eural	160305*
Code déchets	015040

### DESCRIPTION

Amines, liquides, organiques et alcalines, avec fiche technique de produit (MSDS).

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Paramètres :

- Chlore < 3 %
- Soufre < 1 %
- Fluor : non détectable
- Chrome VI : non détectable
- Mercure : < 3 ppm
- PCB : < 50 ppm
- Be, As et Se < 5 %
- Dégradabilité thermique < 900 °C
- pH > 7

#### Conditions générales :

- Acceptation possible uniquement après l'approbation de la fiche technique de produit (MSDS) du déchet
- Pas de gaz
- Pas de déchets durs
- Pas de pièces métalliques massives (> 5 cm d'épaisseur)
- Pas de matières réactives ou qui polymérisent
- Pas de déchets contenant de l'amiante
- Pas de mercaptans
- Pas de matières pyrophoriques ou auto-inflammables
- Pas de composés organiques nitrés
- Pas de matières qui, une fois mises en contact avec de l'eau, dégagent des gaz inflammables
- Pas d'oxydants puissants, tels que des peroxydes ou des isocyanates
- Pas d'aérosols ni de récipients sous pression
- Pas d'acides inorganiques
- Pas de pesticides
- Pas de matières explosives ou radioactives

#### Conditions d'emballage :

- Les emballages sont résistants, correctement fermés et conformes à la législation ADR.
- Les palettes sont en bon état.